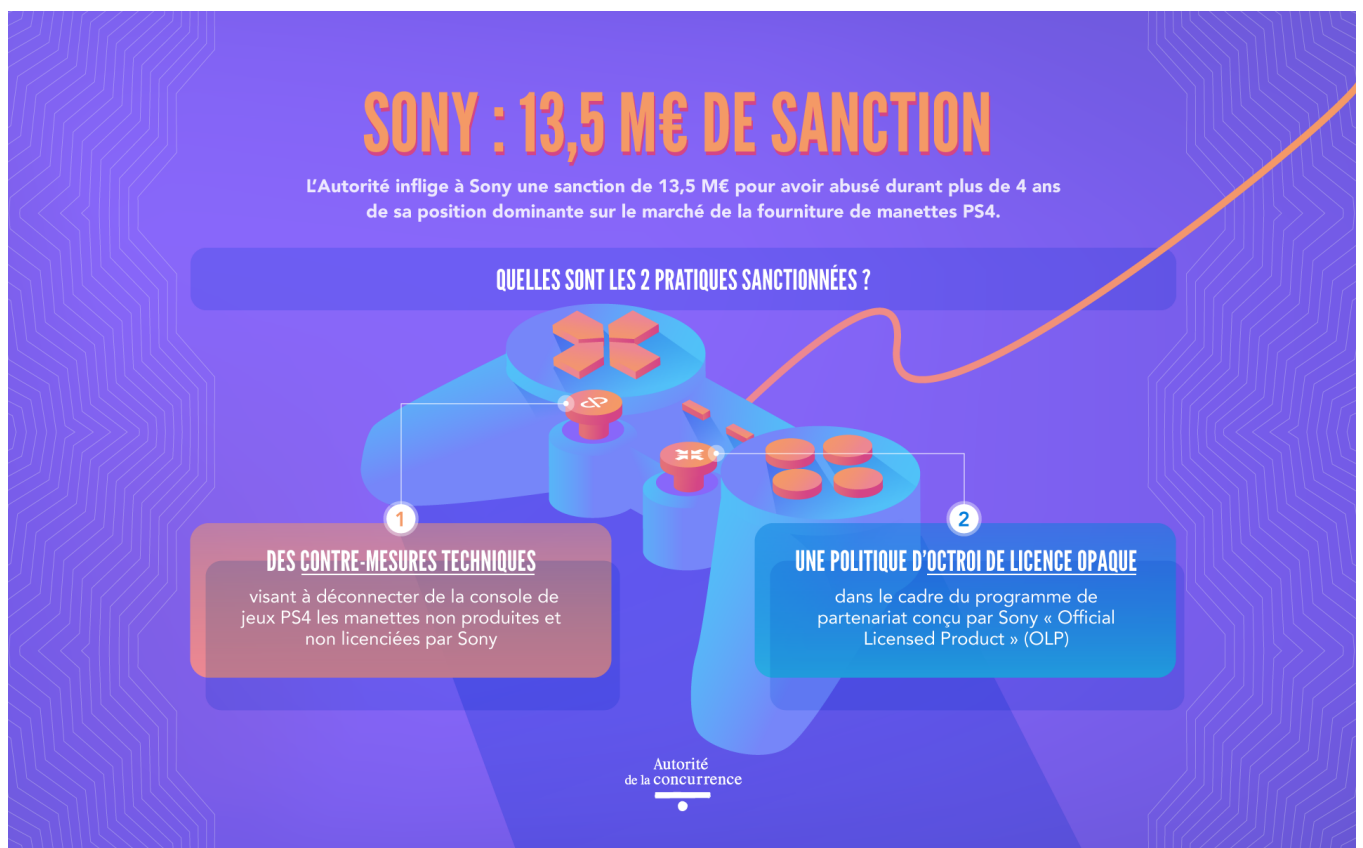


L'Autorité inflige à Sony une sanction de 13,5 M€ pour avoir abusé durant plus de 4 ans de sa position dominante sur le marché de la fourniture de manettes PS4

Publié le 20 décembre 2023



L'Autorité de la concurrence inflige à Sony une sanction de 13,5 millions d'euros pour avoir abusé de sa position dominante sur le marché de la fourniture de manettes de jeux vidéo pour PS4

[Lire le communiqué](#)